

POURQUOI UN COMITÉ DES RÉSIDENTS

Le comité des résidents a pour fonction de :

1. **RENSEIGNER** les résidents sur leurs droits et leurs obligations;
2. **PROMOUVOIR** l'amélioration de la qualité des conditions de vie des résidents et évaluer le degré de satisfaction des résidents à l'égard des services obtenus de l'établissement;
3. **DÉFENDRE** les droits et les intérêts des résidents ou, à la demande d'un résident, ses droits et ses intérêts en tant que résident auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente.

Un des rôles dominant du comité est de défendre les droits des personnes hébergées afin qu'elles puissent vivre dans un milieu de vie de qualité.

Notre but :
TRAVAILLER POUR VOUS !

QUELS SONT LES DROITS DES RÉSIDENTS

- Le droit à l'information
- Le droit aux services
- Le droit de choisir son professionnel ou l'établissement
- Le droit de recevoir les soins que requiert son état
- Le droit de consentir à des soins ou de les refuser
- Le droit de participer aux décisions
- Le droit d'être accompagné, assisté et d'être représenté
- Le droit à l'hébergement
- Le droit de recevoir des services en langue anglaise
- Le droit d'accès à son dossier d'usager
- Le droit à la confidentialité de son dossier d'usager
- Le droit de porter plainte

VOUS VIVEZ UN INCONFORT, UNE INSATISFACTION...

CHEMINEMENT d'une plainte

A VOUS ÊTES INSATISFAIT

Vous rencontrez votre intervenant pour information ou discussion

- 1) l'infirmière assistante-chef 450 373-4818
- 2) la chef de service 450 373-4818
- 3) la direction 450 373-4818

Vous vous présentez seul, accompagné par la personne de votre choix ou encore un membre du comité des résidents :

Comité des résidents
450 373-4818, poste 620
comitedesresidents@hotmail.com

Vous êtes satisfait 😊 = **TERMINÉ**

Vous êtes insatisfait 😞 = **Porter plainte**

B VOUS PORTEZ PLAINTE

Vous portez une plainte, verbale ou écrite à la commissaire locale aux plaintes :

Commissaire aux plaintes
450 371-9920, poste 2280

Vous êtes satisfait 😊 = **TERMINÉ**

Vous êtes insatisfait 😞 = **Droit au 2^e recours**

C DROIT AU 2^e RECOURS

Protecteur du Citoyen

525, boul. René Lévesques Est, bureau 1.25
Québec (Québec) G1R 5Y4

1 800 463-5070

www.protecteur du citoyen.qc.ca

respect de vos droits

QUI VOUS REPRÉSENTE ?

Le comité des résidents peut être composé de résidents et de toute personne désirant s'impliquer auprès des résidents.

Un comité des résidents se compose d'au moins trois (3) personnes et d'un maximum de neuf (9). Ces personnes ne peuvent pas travailler pour l'établissement ou n'exercent pas leurs professions dans un centre exploité par l'établissement.



Notre but : TRAVAILLER POUR VOUS !

Renseignements

N'hésitez pas à
communiquer
avec nous

Téléphone :

450 373-4818
poste 620

Courriel :

comitedesresidents@hotmail.ca

Adresse postale :

80, rue Du Marché
Salaberry-de-Valleyfield QC
J6T 1P5

COMITÉ DES RÉSIDENTS

Centre d'hébergement
Docteur Aimé-Leduc

LE PLUS BEAU CADEAU :
VOTRE PRÉSENCE !



Le comité des résidents veille au
respect de vos droits
et à l'amélioration continue de la
qualité de vie de votre parent

Notre but :
TRAVAILLER POUR VOUS !